

LA PRISE EN CHARGE DE LA SANTÉ MENTALE

<https://www.urps-infirmiere-paca.fr/les-dossiers/la-prise-en-charge-de-la-sante-mentale/>

Centres référents

Trouver ci-dessous le centre référent de vos patients.

- > **Annuaire des CMP (tout PACA)**
- > **Annuaire des établissements psychiatriques des Alpes-de-Haute-Provence**
- > **Annuaire des établissements psychiatriques des Hautes-Alpes**
- > **Annuaire des établissements psychiatriques des Alpes-Maritimes**
- > **Annuaire des établissements psychiatriques des Bouches-du-Rhône**
- > **Annuaire des établissements psychiatriques du Var**
- > **Annuaire des établissements psychiatriques du Vaucluse**

Documents pour votre pratique

Votre URPS a élaboré en février 2019 deux documents à destination des IDEL pour vous aider dans la prise en charge des patients atteints de troubles psychiques :

- un livret d'information synthétique sur différentes pathologies et les conduites à tenir "La santé mentale : prise en charge par les infirmières libérales",
- une fiche patient à laisser au domicile de vos patients atteints de troubles psychiques.

Télécharger les documents

- > **La santé mentale : prise en charge par les infirmières libérales**



> **Fiche patient à imprimer et laisser au domicile**



Enquête sur la santé mentale

Une enquête sur la prise en charge de la santé mentale par les infirmiers libéraux a été réalisée en 2018 afin de définir les attentes du terrain.

> **Consulter les résultats de l'enquête**

EN SAVOIR PLUS

> **Guide de coordination entre le médecin généraliste et les différents acteurs de soins dans la prise en charge des patients adultes souffrant de troubles mentaux**(HAS, 2018)

> **Guide d'intervention mhGAP pour lutter contre les troubles mentaux, neurologiques et liés à l'utilisation de substances psychoactives dans les structures de soins non spécialisées**(OMS, 2011)

> **Rapport Wonner Fiat d'information de la mission relative à l'organisation de la santé mentale, septembre 2019**